

Fin de vie : le Cese se prononce en faveur de l'aide active à mourir

Article rédigé par *Valeurs actuelles*, le 10 mai 2023

Source [Valeurs actuelles] : Le Conseil économique, social et environnemental s'est prononcé en faveur de l'aide active à mourir. L'organisme consultatif a listé 13 préconisations sur la fin de vie.

Ce mardi 9 mai, le Conseil économique, social et environnemental (Cese) s'est réuni en plénière afin de voter un avis intitulé « Fin de vie : faire évoluer la loi ? ». Un avis adopté à 98 voix « pour », 6 voix « contre » et 12 abstentions, qui propose notamment « *d'ouvrir l'accès possible à l'aide active à mourir* ». Plus précisément, le Cese a formulé 13 « préconisations » sur le sujet de la fin de vie, relate [France info](#).

Parmi celles-ci, l'organisme consultatif préconise une « *modification de la loi pour affirmer qu'en fin de vie, le droit à l'accompagnement est ouvert jusqu'à l'aide active à mourir* ». Si la loi française n'autorise à ce jour que l'accès aux soins palliatifs pour les personnes malades, le Cese se prononce pour « *garantir, au nom du principe de liberté individuelle* », le droit au suicide assisté ou à l'euthanasie.

Renforcer les soins palliatifs

Ce droit devrait concerner « *les personnes atteintes de maladies graves et incurables, en état de souffrance physique ou psychique insupportable et inapaisable* », insiste-t-il. Cependant, l'organisme précise que les membres du personnel de santé doivent avoir le droit « *de refuser de pratiquer ces actes eux-mêmes* ».

Le Cese a également demandé au gouvernement de renforcer les soins palliatifs. « *Ces soins sont considérés trop souvent comme des soins de fin de vie, alors qu'ils peuvent être utiles dès le début de la maladie* », précise le rapport fourni par l'organisme.

Retrouver l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

10/05/2023 01:00